

retenu dans son lit par ses infirmités, n'avait pu se rendre à la convocation, il fut décidé que le notaire Bonpain, accompagné de plusieurs personnes, serait chargé de lui communiquer le procès-verbal de la délibération, pour qu'il eût à y consigner son opinion. Le moine pour lequel on montrait cette déférence était un des cousins de l'abbé défunt, appelé comme lui Guillaume d'Albon; il était hôtelier de l'abbaye, c'est-à-dire qu'il était chargé d'héberger les étrangers de distinction qui venaient visiter le monastère. Au sortir du chapitre, Bonpain, accompagné de deux témoins, se rendit chez Guillaume d'Albon, qui approuva complètement ce qui avait été fait.

De leur côté, Jacques Genon (*Genonis*), doyen de Laney, et Louis de Lavieu, prieur de Saint-Clément-de-Valorgue, au diocèse de Clermont, délégués par leurs confrères pour signifier à tous les ayants droit le jour de l'élection, se mirent en devoir d'accomplir leur mission. Du 18 au 22, Louis de Lavieu s'acquitta de ce soin auprès de plusieurs des moines présents dans l'abbaye. Le 23, il se transporta aux prieurés d'Alix et de Ternant, et signifiâ sa commission aux deux prieurs; le lendemain, il en fit autant au prieur de Tarare, et ainsi de suite à tous les moines résidant hors de l'abbaye, mais dans le diocèse cependant.

Le jour de l'élection venu, tous les moines claustraux présents à Savigny, au nombre de quarante-six, entendirent une messe du Saint-Esprit, puis se rendirent processionnellement dans le chapitre, en chantant le *Veni Creator*. Cette hymne achevée, ils nommèrent Humbert Roland (*Rolandi*), docteur en droit et sacristain de l'église Saint-Paul de Lyon; Bertrand Merlet (*Merleti*), licencié en droit et official ordinaire; et Simon Court (*Curti*), également licencié en droit et bénéficiaire de l'église de Lyon, tous trois présents et acceptants, pour les assister dans cette circonstance, outre les notaires Bonpain et Hugues de Bellièvre, avec leurs scribes et deux témoins *idoines*, Mathieu Rosier (*Roserii*), curé de *Boencho* (Boen?), et Guillaume Baudet (*Baudeti*), de Saint-bel, bachelier en droit.

Les conseillers élus, les notaires et les témoins prêtèrent successivement serment de remplir exactement leur mission et de